

Compte-rendu réunion du conseil municipal de vendredi 25 mai 2018 à 19h 00

Convocation du 18 mai 2018

Secrétaire de séance : Nadine Vincendeau

Absent : néant

Travaux église :

Un avenant de prolongation de travaux a été demandé à l'architecte. De plus sont acceptés les devis de :

- déplacement du disjoncteur électricité - à placer dans la sacristie – entreprise FerDElec pour un montant de 3 191,48 € ttc. Ce prix concerne l'enfouissement de la ligne jusqu'à la sacristie ainsi que les travaux d'électricité et de reprise des alimentations existantes.

- déplacement et changement du boîtier de commande des sonneries de la cloche, entreprise ACH-NHP Services pour un montant de 1 247,38 € ttc.

Le maire est chargé de signer l'avenant de prolongation de délai ainsi que les devis susvisés.

Travaux logement de la Poste :

Les travaux intérieurs de peinture sont terminés. Les volets bois ont été changés. Le devis proposé concernant le remplacement de la cuisine plus travaux d'électricité par l'entreprise Dubergey est accepté pour un montant de 4 861,20 € ttc. Le catalogue afférent à ce type de cuisine doit être demandé à l'entreprise. Le loyer mensuel de ce logement est fixé à 550 €.

Urbanisme :

Les certificats d'urbanisme concernant des parcelles au lieu-dit « Prat de la Ruye » ont été refusés par la DDTM.

Communauté des communes :

Le rapport de la CLECT -Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées- est accepté dans sa forme mais pas sur le fond. En effet la voirie ayant été classée dans son intégralité d'intérêt communautaire ne reflète pas la réalité. Plusieurs voies communales en cul de sac ne peuvent être considérées d'intérêt communautaire. En conséquence le conseil municipal souhaite que pour les prochains exercices cette compétence voirie soit redéfinie.

Zone de Revitalisation Rurale (ZRR):

Il est fait part, pour information, que depuis le 1^{er} janvier 2017 notre commune est classée en ZRR. Ce classement autorise une exonération des chambres d'hôtes et gîtes ruraux installés sur le territoire communal ; exonération qui concerne, à ce jour, la taxe d'habitation et le foncier bâti.

Recensement population :

Le recensement de la population sera réalisé sur la commune en 2019 du 17 janvier au 16 février. Il s'agit donc de désigner rapidement une personne souhaitant effectuer cette tâche en tant que coordonnateur communal.

Questions/informations diverses :

Les travaux concernant le groupe scolaire dans le cadre du RPI seront effectués durant les vacances d'été ; les entreprises ont été informées à cet effet. Une subvention de 9 915 € a été allouée par le Département. Celle demandée à l'Etat dans le cadre de la DETR ne nous a pas été notifiée à ce jour.

Il est fait part d'une étude à venir concernant un projet de cuisine centrale pour la restauration scolaire ce qui permettrait d'une part de travailler en direct avec les fournisseurs locaux et d'autre part supprimer l'apport de repas par un traiteur.

Les problèmes d'écoulement d'eaux de source sur la bande de roulement de la route du Moulin devront faire l'objet de travaux soit dans le cadre de la communauté de communes, soit par la commune si ce type de prestation n'est pas inclus dans le bordereau des prix du marché voirie communautaire ?...Un courrier a été envoyé dans ce sens au riverain subissant ce problème.

Il a été demandé à l'entreprise Thibal de venir voir s'il lui était possible d'intervenir pour nettoyer mécaniquement la parcelle de terrain en état d'abandon route du Moulin.

L'annulation de la subvention allouée pour le mur du cimetière a été demandée étant donné que nous n'avons pas reçu, à ce jour, le compte-rendu des BDF concernant la suite à donner à cette opération. Toutefois les témoins qui avaient été posés par le maçon ne font pas apparaître d'aggravation.

Un devis doit être demandé à la personne ayant mis en place le site municipal afin de pouvoir augmenter les possibilités d'insertion des pavés d'information.

La séance est levée à 20h 45